

# FORMATIONS 1<sup>er</sup> semestre 2018



2018

DATES	DURÉE	THÈMES	INTERVENANTS	OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES
<b>Mardi 30 janvier 2018</b>	1 journée 9h00-17h00	<b>Les baux communaux</b>	Sophie MALLET Juriste AMF28	Bail à usage d'habitation, Bail à usage commercial et professionnel, bail applicable suivant la surface de la parcelle : bail rural ou de petites parcelles. Contenu et nature des contrats : comment les définir, les gérer, la fin du contrat (anticipée ou naturelle)...
<b>Mercredi 7 février 2018</b> <b>Jeudi 8 février 2018</b> <i>Au choix</i>	1 journée 9h00-17h00	<b>Le budget communal : les bases essentielles</b>	Patrick NAUDET Cabinet PRO CONSEIL	Un budget pourquoi faire ? Les principes budgétaires, le calendrier annuel dans la gestion financière. Comment analyser les résultats du budget général de la commune ? Qu'est-ce que le compte de gestion du comptable public ? Quelles sont les sections de fonctionnement et d'investissement et les conditions de vote au conseil municipal ?
<b>Lundi 19 février 2018</b>	1 journée 9h00-17h00	<b>Reprise de sépultures</b>	Sophie MALLET Juriste AMF28	Distinction entre concessions et sépultures en terrain commun, Procédure de reprise des sépultures en terrain commun, Procédure de reprise des sépultures en concession particulière.
<b>Vendredi 16 mars 2018</b> <b>Mardi 27 mars 2018</b> <i>Au choix</i>	1 journée 9h30-17h00	<b>Une commune nouvelle : Pourquoi ? Comment ?</b>	Florence LAGNEAU-BILLET Directrice AMF28	Quelle procédure pour créer une commune nouvelle ? (initiative, l'accord des communes pressenties, l'information des élus et des habitants...). Quelles sont les conséquences d'une telle création ? (devenir des anciennes communes, le nouveau maire délégué : quel pouvoirs ? quelle place au sein de la commune nouvelle ?, devenir des biens, des personnels). Quel impact sur l'intercommunalité (communauté et syndicats) ?
<b>Lundi 16 avril 2018</b> <b>Mardi 17 avril 2018</b> <i>Au choix</i>	1 journée 9h30-17h00	<b>Les troubles du voisinage</b>	Florence LAGNEAU-BILLET Directrice AMF28	Les nuisances sonores entre voisins, Les plantations : distance de plantations entre deux fonds, élagage, feuilles mortes..., Les nuisances olfactives : feux, installations classées (élevages), agriculture..., Les animaux : (abolements, divagation, poulailler...), Les troubles visuels : vues directes sur fond voisin, constructions... , L'écoulement des eaux : déversement des eaux de pluies entre fonds voisins...
<b>Lundi 23 avril 2018</b> <b>Mardi 24 avril 2018</b> <i>Au choix</i>  <b>Tarif unique : 90€</b>	1 journée 8h30-17h30	<b>Prévention et secours civiques de niveau 1 PSC1</b>	Nadia BAILLY Moniteur de secourisme Union dép. des sapeurs- pompiers d'Eure-et-Loir	La protection L'alerte la victime s'étouffe La victime saigne abondamment La victime est inconsciente La victime ne respire pas La victime se plaint d'un malaise La victime se plaint après un traumatisme Synthèse & évaluations



<b>Lundi 4 juin 2018</b> <b>Mardi 5 juin 2018</b> <i>Au choix</i>	1 journée 9h30-17h00	<b>L'organisation de fêtes  et manifestations  sur la commune</b>	Florence LAGNEAU-BILLET Directrice AMF28	L'organisation administrative : autorisations d'occupation du domaine public, assurances, arrêtés de police (sécurité). Quels relations avec les associations : qui fait quoi ? Qui est responsable de quoi ? Comment recruter directement des artistes ? Les droits SACEM, la mise en place de la buvette...
---	-------------------------	---	--	---

**Tarif pour les communes :**

Par strate démographique	1 journée par personne TTC
< 500	100 €
de 500 à 999	150 €
de 1 000 à 3 499	200 €
de 3 500 à 9 999	250 €
> à 10 000	300 €

**Tarif pour les EPCI :**

En fonction du budget de fonctionnement	1 journée par personne TTC
E.P.C.I. < 75 000 €	150 €
E.P.C.I. de 75 000 à 150 000 €	200 €
E.P.C.I. de 150 000 à 300 000 €	250 €
E.P.C.I. de 300 000 à 750 000 €	300 €
E.P.C.I. > ou égal à 750 000 €	400 €

**Programme à communiquer  
aux élus et aux agents**

**Inscription :**

- par téléphone au 02 37 28 58 58
- OU
- sur le site internet [www.am28.asso.fr](http://www.am28.asso.fr)

**Plateaux-repas froids sur place :  
supplément de 14,50€**